

Paris, le 17 avril 2019



### **Assemblée Générale de Covivio :**

#### **Approbation de l'option de paiement du dividende en actions avec un prix de souscription de 81,29 €**

#### **Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration et nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants**

##### **Option de paiement du dividende en actions**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 17 avril 2019 a approuvé le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2018 d'un montant de 4,60 € par action (en croissance de 2,2% par rapport à 2017), ainsi que l'option de paiement du dividende en actions.

Le prix d'émission des actions qui seront remises en paiement du dividende est fixé à 81,29 €. Il correspond à 90% de la moyenne des cours à la clôture des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale Mixte, diminuée du montant du dividende<sup>1</sup>.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris ainsi que sur le marché MTA (Mercato Telematico Azionario) de la bourse de Milan.

Cette opération permettra à Covivio d'avancer significativement vers l'objectif de LTV inférieur à 40% (vs 40-45% précédemment), tout en poursuivant ses investissements notamment dans le pipeline de développement, qui offre une forte rentabilité (rendement de 6,1% sur le coût de revient total des projets engagés).

Les actionnaires présents au Conseil d'administration de Covivio (Delfin, Covea, Predica et ACM, soit 49% du capital), se sont d'ores-et-déjà engagés à souscrire à cette option.

##### Calendrier du dividende

- 13 mai 2019 : détachement du coupon
- 15 mai 2019 au 29 mai 2019 inclus : période d'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions (à l'expiration de ce délai, le dividende sera payé en numéraire)
- 5 juin 2019 : paiement du dividende en numéraire et règlement-livraison des actions nouvelles

<sup>1</sup> Le prix d'émission est arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Si le montant des dividendes pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires pourront obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces versée par Covivio.

L'actionnaire qui souhaite opter pour le paiement du dividende en actions devra adresser sa demande auprès de l'intermédiaire financier teneur de son compte-titres pour les actions inscrites au nominatif administré ou au porteur, et auprès du teneur du registre nominatif de Covivio (BNP Paribas Securities Services) pour les actions inscrites au nominatif pur.

Le nombre maximal d'actions qui seraient émises dans le cadre du paiement de dividende en actions, dans l'éventualité où 100% des actionnaires souscriraient à l'option, représenterait 5,65% du capital en date du 17 avril 2019.

## Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration et nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants



L'Assemblée Générale Mixte a également approuvé le renouvellement du mandat de Jean Laurent en tant qu'administrateur pour quatre ans supplémentaires. Le Conseil d'administration réuni à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte a approuvé le renouvellement de son mandat de Président pour la durée de son mandat d'administrateur. A la présidence du Conseil d'administration depuis 2011, Jean Laurent a activement contribué au succès des orientations stratégiques de Covivio et à la transformation du groupe en un opérateur immobilier de référence en Europe.

Ayant dépassé les 12 années d'ancienneté au-delà desquelles un administrateur perd son statut d'indépendant selon le code AFEP-MEDEF, Bertrand de Feydeau et Pierre Vaquier ont été remplacés par deux nouveaux administrateurs indépendants, Christian Delaire et Olivier Piani. Tout au long de leurs mandats, Bertrand de Feydeau et Pierre Vaquier ont apporté au Conseil d'administration leur expérience de dirigeants et leur expertise immobilière unique.

Christian Delaire (ex CEO de Generali Real Estate et d'AEW Europe) et Olivier Piani (ex CEO d'Allianz Real Estate et de GE Capital Real Estate Europe) renforceront les compétences immobilières et internationales du Conseil d'administration.



Diplômé de l'ESSEC, Christian Delaire a construit son parcours professionnel autour des métiers de la finance et de l'immobilier. Il devient CIO d'AXA Real Estate en 2006. Il occupera ensuite les postes de CEO d'AEW Europe de 2009 à 2014 et de Global CEO de Generali Real Estate de 2014 à 2016. Christian Delaire est senior advisor du groupe Atland ainsi qu'administrateur indépendant de Cromwell European Real Estate Investment Trust depuis 2017 et du développeur belge Atenor depuis 2018.



Diplômé de l'ESCP et titulaire d'un MBA de l'Université de Stanford, Olivier Piani a plus de 30 ans d'expérience dans l'immobilier. Après avoir passé 13 ans au sein du Groupe Paribas, il rejoint GE Capital Real Estate en 1998 où il exercera en tant que CEO de GE Real Estate Europe de 2002 à 2008. CEO d'Allianz Real Estate de 2008 à 2015, il fonde ensuite en 2016 OP Conseils, une entreprise de conseil en immobilier et finance. Il est également senior advisor et chairman du comité d'investissement d'Ardian Real Estate depuis 2016.

Le Conseil d'administration est composé de 15 membres dont 60% d'administrateurs indépendants et 40% de femmes, et de deux censeurs.

Jean Laurent, Président du Conseil d'Administration (\*)

Leonardo Del Vecchio, Vice-président du Conseil d'Administration

Catherine Allonas Barthe, représentant permanent d'ACM Vie, membre

Romolo Bardin, membre

Delphine Benchetrit, membre (\*)

Jean-Luc Biamonti, membre (\*)

Christian Delaire, membre (\*)

Sigrid Duhamel, membre (\*)

Jérôme Grivet, représentant permanent de Predica, membre

Christophe Kullmann, Directeur Général

Sylvie Ouziel, membre (\*)

Olivier Piani, membre (\*)

Patricia Savin, membre (\*)

Catherine Soubie, membre (\*)

Laurent Tollié, représentant permanent de Covéa Coopérations, membre

Sergio Erede, censeur

Ariberto Fassati, censeur

(\*) Administrateur indépendant



## CONTACTS

### Relations Presse

Géraldine Lemoine  
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00  
[geraldine.lemoine@covivio.fr](mailto:geraldine.lemoine@covivio.fr)

### Relations Investisseurs

Paul Arkwright  
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 85  
[paul.arkwright@covivio.fr](mailto:paul.arkwright@covivio.fr)

Laetitia Baudon  
Tél : + 33 (0)1 44 50 58 79  
[laetitia.baudon@shan.fr](mailto:laetitia.baudon@shan.fr)



## A PROPOS DE COVIVIO

Fort de son histoire partenariale, de ses expertises immobilières et de sa culture européenne, Covivio invente l'expérience utilisateur d'aujourd'hui et dessine la ville de demain.

Acteur immobilier de préférence à l'échelle européenne, Covivio se rapproche des utilisateurs finaux, capte leurs aspirations, conjugue travailler, voyager, habiter, et coinvente des espaces vivants.

Opérateur européen de référence avec plus de 23 Md€ de patrimoine Covivio accompagne les entreprises, les marques hôtelières et les territoires dans leurs enjeux d'attractivité, de transformation et de performance responsable.

Son approche vivante de l'immobilier ouvre à ses équipes des perspectives de projets et de parcours passionnants.

Le titre Covivio est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (FR0000064578 - COV), ainsi que sur le marché MTA (Mercato Telematico Azionario) de la bourse de Milan, admis au SRD et rentre dans la composition des indices MSCI, SBF120, Euronext IEIF « SIIC France », CAC Mid100, dans les indices de référence des foncières européennes « EPRA » et « GPR 250 », EPRA BPRs Gold Awards (rapport financier et développement durable), CDP (A), Green Star GRESB, ainsi que dans les indices éthiques ESG FTSE4 Good, DJSI World et Europe, Euronext Vigeo (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20), Euronext® CDP Environment France EW, Oekom, Ethibel et Gaïa.

Covivio est noté BBB+ / perspective Stable par Standard and Poor's.



## AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers soumise à l'établissement d'un prospectus. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et règlements applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2018 en actions est ainsi ouverte à tous les actionnaires de Covivio, à l'exception de ceux résidant dans tous pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions Covivio.